

les amis de sainte foy et sa région



H. Faure & M. Paillet, éditeurs, Lesclapart-Paris

Ecole Supérieure Professionnelle de St-Foy-la-Grande — Classe de Violon 1921 - 22

CAHIER N° 68



Année **1996**

CAHIER N° **1**

SOMMAIRE DU CAHIER N° 1 DE 1996

<i>Vie de la Société</i>	<i>p 1</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : La Communauté des filles de la Foi de Sainte Foy	<i>p 5</i>
<i>Danielle PROVAIN</i> : Saint Avit - Saint Nazaire	<i>p 8</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : L'Histoire rejoint l'actualité	<i>p 19</i>
<i>M. et A. LATRY</i> : Le Domaine de Boulogne	<i>p 22</i>
<i>Jean VIRCOULON</i> : Nettoyage (suite)	<i>p 28</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : Contribution à l'histoire des pasteurs du désert	<i>p 42</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : Notes de lecture - Erratum	<i>p 46</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : Acquisition et achats	<i>p 47</i>
<i>Pierre LAMOTHE</i> : Notes Exposition Armand RECLUS	<i>p 49</i>

LA COMMUNAUTE DES FILLES DE LA FOI

DE SAINTE FOY.

Complément au cahier 1 -95.

La consultation superficielle de nouvelles sources permet d'apporter des précisions sur cette Communauté, qui, en réalité, faisait partie d'un ensemble de maisons établies à Sarlat, Bergerac, Brive et Beaumont, sous l'autorité, semble-t-il unique, de Melle Marie de BAILHOT de LAGADOU, veuve (1), et dont les activités essentielles étaient d'« élever les nouvelles converties dans la connaissance de la véritable religion,... la tenue des petites écoles,... les retraites spirituelles,... » et ne s'adressaient seulement qu'aux « filles ou fâmes ».

Les bâtiments.

La Communauté a vécu plusieurs années dans une « maison de loyer ». Ce n'est que par contrat du 3 Juillet 1694, par devant JAUGE, notaire à Sainte-Foy, que fut acquise, dans la ville-même, et pour la somme de 3.250 livres, une maison appartenant à Delle Suzanne MELLON, veuve de Jean LABROUHE (1).

L'acte de vente ne figure pas au rang des minutes du notaire précipité (2). Un document présent révèle que l'une des filles de la vendeuse, Marguerite, avait fait, auparavant, par acte du 30 juin, son mari son procureur général pour consentir à la vente de ladite maison dépendante de l'hérédité de son père (2). L'absence de l'acte de vente prive de connaître la situation de la maison par rapport aux voies et au voisinage, ainsi que la consistance de l'immeuble acquis.

La date d'acquisition paraît donc vraisemblable, ainsi que le prix, confirmé par la Supérieure dans sa demande d'approbation et de ratification du contrat d'achat, accordées par l'évêché d'Agen le 10 mai 1695 pour 3.200 livres (une erreur de transcription!...).

La première opération de transformation de l'immeuble apparaît avoir été l'érection d'une chapelle, semble-t-il dans la maison même, pour les motifs que « la communauté étant nombreuse et remplie de nouvelles converties », ladite « maison étant éloignée de l'Eglise paroissiale, ce qui fait que ladite communauté n'y peut aller tous les jours à cause des susdites difficultés » (3).

(1) Il faudrait connaître ces familles pour savoir le nom exact, tant l'orthographe en varie suivant les documents.

(2) Dr 3 E 42540 Arch. Dép. Gironde. Les dossiers existent, mois par mois, mais comportent des lacunes manifestes.

(3) La notion d'éloignement paraît exagérée, en revanche la présence de N.C. est plus déterminante comme argument.

La chapelle était « consacrée à Dieu sous l'invocation principale de Sainte Foy, vierge et martyre qui en sera la patronne », mais l'usage du lieu comportait des conditions telles que les enterrements ne devaient se faire que dans l'Eglise paroissiale, et qu'il y avait obligation d'assister à la grand'messe les dimanches et fêtes religieuses dans ladite Eglise,...

Dix ans après l'entrée dans les lieux, la maison comporte au niveau inférieur :

la chapelle; une salle basse; joignant ladite salle, et à plein pied, deux chambres basses; le réfectoire, à plein pied desdites chambres, puis, joignant le réfectoire, la cuisine.

Dans le haut étage, au dessus des deux chambres, une chambre contiguë, puis une autre chambre contiguë, puis le pensionnat, puis une autre chambre « presque à plein pied excepté d'une marche, qui sert de grenier » à provision de grains..

Au rez de chaussée, il y avait enfin un « chay » pour le stockage de fagots. Il y avait aussi un jardin.

Impossible de se faire une idée de la superficie des pièces, ainsi la 1ère chambre du rez de chaussée ne comportait que deux lits, mais aussi une table, un coffre bahut, un tapis et six chaises de paille; la seconde chambre toujours deux lits, une table, six chaises de paille et un cabinet de menuiserie à deux portières ... (4).

Les membres de la communauté.

Pour avoir tenu le Livre de raison de la communauté du 7 mai 1701 au 7 mai 1704 est citée Melle de LA MAZE, supérieure.

Le 4 septembre 1704, la Supérieur citée est Melle Marie de BAILHOT de LAGADOU, assistée de Jeanne de SELVE et de Catherine de BAILLE, les autres filles de la Foi étant Jeanne de LANOÛE, Catherine de GERARD, Claire de GRAILLY, Thérèse de BIDERAN, Jeanne de FAURIE, Louise de LA GORSE, Anne de POUMAREL.

Les pensionnaires.

Pas de document qui fasse état de l'identité des pensionnaires.

A une date non déterminée est cité le Sieur ODRY de Sainte Foy, depuis deux ans en pays étrangers, qui est rentré et a fait preuve de catholicité; sa femme, originaire du Diocèse de Saintes et une fille issue de cette union sont en Angleterre, et l'époux et père veut les faire rentrer, et serait disposé à les faire « rééduquer » selon les apparences.

H. B.-I.

(4) *Le couchage devait comporter trois femmes ou filles par lit !...*

Aujourd'hui quinze octobre mil sept cent quatre
 vingt deux, à l'an premier de la République française
 Nous Maire et Officiers Municipaux Souverains
 de Ste-Foy-la-Grande de la Commune, qui
 nous a représenté que la loi du dix sept août dernier porte
 Art. 5^{me} qu'au premier d'octobre, toutes les maisons ³³
 actuellement occupées par les Religieuses, des Religieuses
 seront évacuées et mises en vente à la diligence des
 Corps administratifs; qu'il est du devoir de la Municipalité
 de faire exécuter promptement cette loi, relativement aux
 filles de la foi de cette ville, et de procéder, en même temps
 à l'inventaire des Meubles et Effets de la dite Communauté
 Nous sommes transporté à la dite Communauté avec
 le dit Sieur procureur de la Commune et le Sieur Jarrot
 Secrétaire d'Office. du Flans avec le Commissaire tant la loi
 du dix sept août dernier que la lettre du dix du courant, adressé
 par écrit les Administrateurs du Directeur du Département
 à l'un des District de l'époque et à Nous transmise par lui
 aux Dames Elizabeth Mirandet Supérieure, Marie Soullac,
 Antoinette Soullac, Marie Durand, Catherine Pellet, Suzanne
 Villot, François Saurat, Jeanne Suprad, Marie Marguerite
 Guand, Anne Lefrançois, Marguerite Guadras, Marie
 Lyina, Marguerite Roulin, Thérèse Roulin, Marie Larivière,
 Charlotte Mirandet, Marie Dupuis, ~~Adrienne~~ Gillo de lafor
 a Lenire clauzel, Jeanne Soubire, Jeanne Lafille,
 Elizabeth Gueyrol, Thérèse Fabre, Catherine Roufflet,
 Marguerite Lavan, Madeleine Daubez, Angélique
 Augeras, Marie Paillet, Marguerite Pelguelle Saurat
 Et les avons individuellement Requis d'avoir à évacuer
 la maison qu'elles occupent en cette ville, à quoi elles
 nous ont répondu tant pour elle que pour Dem. des
 Benoitte Plaire, et Rosalie Plaire, également filles de la foi
 qui sont absente en le moment, étant chez leurs Parents
 depuis le mois de May de 1791, qu'elles sont très disposées
 à obéir à la loi et à sortir de la maison; Mais qu'ayant
 encore des provisions que leurs Parents n'ont pas
 retirées, elles nous prient de leur accorder quelques jours

- 15 octobre 1792

- Noms des religieuses

- Archives Municipales de Ste-Foy-La-Grande.

SAINT AVIT - SAINT NAZAIRE

à

P'époque révolutionnaire - quelques données -

Un document des Archives Municipales de Sainte-Foy-La-Grande désigne cette commune en 1714 sous le nom de Saint Avit en Sarladais, paroisse qui dépend du Diocèse de SARLAT.

I - CONTESTE HISTORIQUE.

On sait qu'à l'époque révolutionnaire, Saint-Avit opte pour son rattachement à Sainte-Foy-La-Grande comme l'attestent les documents ci-joints, en date du 27 décembre 1789.

Saint-Avit et quelques paroisses circonvoisines ont : « le désir d'entretenir l'union la plus intime avec leurs frères habitants de la ville de Sainte Foi... ». Les citoyens notables ont contresigné le document. Il est intéressant de noter que de nombreux noms subsistent aujourd'hui.

En l'an III, c'est la crise économique dans toute son acuité. Les assignats ne représentent plus rien. Les impôts rentrent mal : beaucoup depuis la suppression des impôts d'Ancien Régime, en profitent pour ne plus en régler du tout... L'Administration elle, essaie d'organiser tant bien que mal. Tout est à faire. On reste confondu devant l'accumulation de lois, décrets, règlements émis par l'Assemblée Législative puis la Convention dans tous les domaines. Une grande probité, le souci du bien public sont à l'origine des initiatives. Il faut lutter contre les spéculateurs, les fraudeurs, ceux qui stockent les céréales ..

Exemple : A propos de l'Etat des grains, une lettre du 4 frimaire an III (1), signale qu'il existe dans le moulin de Bonneau à La Carreterie, soixante douze boisseaux de grains dont on n'a pas désigné les propriétaires.

« Considérant que des rassemblements de grains aussi considérables sont suspects et qu'il est nécessaire de constater à qui les grains appartiennent », le citoyen Lacroix et Marrot commissaire sont chargés de vérifier à qui appartiennent les dits grains.

L'état en fut dressé.

(1) Archives Municipales de Sainte Foy La Grande.

Pour notre région, le pain aussi vint à manquer et est sujet à des manifestations. A Bordeaux, des cartes de rationnement sont délivrées en l'an II et on en trouvait encore à la fin de 1795. La ration quotidienne de 750 grammes au début, tombe à 500 puis à 250 grammes en 1794. A Libourne, elle n'est bientôt plus que de 120 grammes (1).

Dans le registre de correspondance (2) nous trouvons une lettre du Maire SAMBELLIE qui s'adresse au District de Bordeaux (23 frimaire An III). Il écrit :
« Citoyens, vos frères de Sainte Foy sont au moment d'être réduits aux horreurs de la famine ... »

Si l'on ajoute à cette précarité de la nourriture les malheurs du temps engendrés par la guerre (Révolte de l'Ouest, attaques sur nos frontières), on aura idée des misères de l'époque.

II - SAINT AVIT - SAINT NAZAIRE

Des états existent pour la période considérée (2). On peut suivre l'évolution des cours des marchés pour les grains, fourrage, vins, bois de 1791 à 1824. Le quintal de blé ne cesse de grimper : En l'an III, le quintal coûte 250 livres en germinal, 700 livres en thermidor.

Ces états mettent en évidence la polyculture. Outre les différentes céréales, on trouve vigne, fruitiers, tabac, chanvre, blé d'Espagne (maïs) dont Arthur YOUNG parcourant la France dit qu'il triomphe dans le Midi Aquitain. Il note à cette occasion la supériorité du Sud sur le Nord car la culture du maïs a supprimé la jachère.

Confrontés à la disette, les hommes de la Révolution, comme le Citoyen BARDE, font l'apologie de la pomme de terre, face à l'indifférence des cultivateurs : elle est peu exigeante en matière de sol et se cultive à peu de frais.

Dans le dossier « Sinistres Agricoles », nous avons trouvé aux archives de Sainte-Foy, une pétition de Marguerite Saint Amand, V^{ve} BACHON, à propos d'un orage de grêle, survenu le 17 août 1793, qui a détruit toute sa récolte de « bleds, vins, fruits ».

On suit l'affaire et on apprend que la Citoyenne en question a été indemnisée : un décompte est adressé au District de Libourne pour la V^{ve} BACHON, propriétaire, ayant trois enfants, le 6 prairial An III. La perte de revenu est évaluée à 960 livres, l'indemnité versée égale à 360 livres.

Le cheptel aussi est recensé : boeufs, moutons, chevaux, porcs (cf un état dressé pour la métairie de la Catine et du Moiron et pour le bourdieu des Fraysinet (3).

(1) Cité par Jean-Paul BERTAUD : *la vie quotidienne en France au temps de la Révolution*

(2) Archives Municipales de Sainte Foy la Grande

(3) orthographe de l'époque

Pour remédier à la pénurie de nourriture des décisions concernant la mise en valeur des terres sont prises. En particulier, il est constaté que le Décret de la Convention Nationale qui oblige d'ensemencer toutes « les terres vaines et vagues », n'a pas reçu exécution dans les départements du Bec d'Ambès (Gironde) et du Lot et Garonne. (Affiches signée G. Alex -Ysabeau TALLIEN, Bordeaux 5^{me} jour de la 2^{me} décade du 3^{me} mois de l'An 2^{me} République Française)

« Les terrains consacrés à l'agrément et qui peuvent être considérés comme objets de luxe seront mis en culture ... Les terrains qui au 1^{er} mars prochain (vieux style)(1), ne seront pas cultivés et ensemencés, seront confisqués au profit de la République ».

III - RECENSEMENT du 5 NIVOSE AN IV (2)

Il a lieu au début du Directoire (1795-1799). C'est une période de stabilité politique malgré les problèmes financiers et religieux.

Ce recensement est intéressant à tous égards : c'est l'état des habitants de la commune et de ses lieux dits (identiques à nos jours) le 25 décembre 1795. Nous avons là les noms, prénoms, professions, âges des habitants.

SAINT AVIT DU MOIRON

Tableau de la répartition de la population par profession

Métiers	SAINT-AVIT	Section des Briands	Section des Paponats	Section de Lartigue	Total
Propriétaire		4			4
Agriculteur	1	8			9
Cultivateur	62	35	13	21	131
Laboureur			1	5	6
Brassier		6	3	20	29
Métayer		1			1
Domestique	2	25		3	30
Jardinier		3			3
Tisserand	29	2	6		37
Tailleur	3			3	6
Sabotier			1		1
Forgeron	6	1			7
Tonnelier	1	3	3		7
Maçon	3			2	5
Charron	1				1
Charpentier	3			2	5
Meunier	3		1		4
Pêcheur				1	1

(1) On remarque que le vieux style avait l'avantage d'être bref !

(2) Archives Municipales de Saint Foy la Grande

Pour Saint Avit, nous trouvons :

- 1 vétérinaire - Pierre CASTANET 35 ans
- 1 instituteur - Mathieu DOCHE 34 ans
- les 3 meuniers sont : Jean LAVIAL 28 ans
Jean FAURE 30 ans
Isaac AUDEBERT 52 ans au Sac
- 1 fabricant de tourteaux pour les boeufs aux Goulards
- pour la section de Briands, nous trouvons 4 volontaires, 1 conscrit,
1 officier de santé, 1 pauvre, 1 invalide, 1 homme de loi, 1 homme d'affaires
- pour la section des Paponats, le meunier est Pierre BONNEAU
- pour la section de Lartigue, nous avons 1 volontaire, 2 marchands.

Commune de SAINT - NAZAIRE

1 Cultivateur : à la ci-devant métairie des Dames de la Foi

22 Agriculteurs

2 Journaliers

1 Domestique

1 Charpentier

4 Tisserands

1 Tailleur d'habits

9 Charpentiers de navires

2 Bateliers

1 Cordier

Habitants	89
Nés hors commune	3
Pyramide des Ages :	
de 60 à 70 ans	13
de 70 à 80 ans	0
de 80 à 90 ans	0
plus de 90 ans	1
enfants de - 12 ans	27
garçons 12	
filles 15	

Population totale 116

Remarque : On peut constater que l'on ne vit pas très vieux.

Pour la commune de Saint Avit le recensement donne

Habitants 658

Enfants de - 12 ans 182 dont 97 garçons et 85 filles

Population totale 840

En groupant les deux communes telles qu'aujourd'hui nous obtenons 956 habitants.

On constate que la majorité de la population vit de la terre, les artisans sont bien représentés. Cette commune rurale vit en autarcie et son commerce (marchés, foires) se fait sur Saint Foy la Grande.

Il semble que la Révolution n'a pas induit de grands changements dans les modes de vie de ses habitants ni au niveau de la redistribution des terres.

Le dernier recensement de l'I.N.S.E.E. (1) en 1990 donne **1280** habitants à la commune de Saint-Avit - Saint-Nazaire. Il n'y a donc pas eu exode rural au niveau de cette commune mais expansion

On peut déplorer que les statistiques actuelles de l'I.N.S.E.E. ignorent la répartition des professions pour les communes de moins de 2000 habitants.

Actuellement **32 157** communes ont moins de 2000 habitants, la France Métropole comprend **36 551** communes (2).

Ceci peut nous amener à conclure : On faisait mieux il y a deux siècles ...

Profession	Nombre	Profession	Nombre
Propriétaire	1		
Agriculteur	20		
Cultivateur	20		
Laborer	1		
Bouvier	1		
Mécanicien	1		
Menuisier	1		
Maçon	1		
Charron	1		
Charpentier	1		
Mécanicien	1		
Pécheur	1		

A suivre....

Danièle PROVAIN

(1) I.N.S.E.E. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

(2) chiffres I.N.S.E.E.

Sainte Foy
la Grande

Port Sainte Foy

La DORDOGNE

Le Sac

Le Fleix

Pineuilh

Moulin de
Carreterie

Les Paponats

Les Fressynets

Saint
Nazaire

Saint Avit

Saint Philippe
du Seignal

Le Moiron

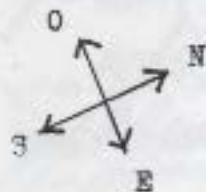
Les Goulards

Les Briands

La Catine

Lartigue

Saint Pierre
d'Eyraud



Gardonne

25
Pierre Goulard
F. Bourquignon
J. Talard
P. Bonneau
P. Joubert

Bernard Couquind
Pierre Ouvrard
Pierre Ouvrard
Pierre Joubert
Jean Joubert

Pierre F. Mire
Jean Bougel

Bailbon
Rigouroux
Jean Durret
Jacques Paget

Jean Lebas
Jacques P. Loureux
Pierre Fretillere
Practinard

Lionard Futilier
Pierre Cl. drey

mondin
J. Lambert

Pierre Jaus
Pierre Guame
Pierre Brard
Renateau
Jean Terbat
Jean Naitmeau
Pierre Ledoux

Rossane, Consistant et
adherent a la reunion a la ville de
Ste.foy, Conformement a tous les
decrets de l'assemblée nationale
sur les faits des municipalites

Reaumur Comme M. Peroname
Bachon Comme J. em
Bourator Jean Fourton

Lucy
Pierre Aubiesse
Augereau Comme J. em

Bourneaux. approuvats J. em
Jean Doune
Pierre Ouvrard

Jean Montygue
Lemp. Thaze approuvats J. em
Pierre Plary
Pierre Girard

ARCHIVES MUNICIPALES
SAINTE FOY LA GRANDE
(GIRONDE)

de
Sous

depuis le 7 de Mars

adjectif le 22
mars 1793

Je me souviens pour un voyage à Paris
des relations à come & alain qui
étaient d'arrivées communes

adjectif de
mars 1793

Citoyen — vos frères de la Fayette font
un moment d'être adreux aux honnors de la
saine de quantités de tout grain fond la
faute. Personne que tous individus entièrement
degrader ont dans a nommé. les propriétaires
des faitivats qui ont Remilli des grains
ette année ont fait la majeure partie de
leur provision dans le grain commun, & elle
font provision, d'une note plus à ces derniers
des vics que pour un moment
à quel point prendra dans une position aussi facile
quand nous ne pouvons pas attendre le temps
où des acheteurs qui nous avons négocié font dans
l'étranger soit dans les dix de la part nous
pourrions des frans; alors de solliciter auprès
deux ans & de la part des frans nous aurons
à la charge d'une rentabilité invariable.
à que nous faisons nous même avec
impressement pour nos frères de la Fayette. nous avons
opinion qu'ils le feroient eux même pour nous
à que nous nous feroient deux de nos
membres de la rendre auprès de nous & de
solliciter le fard de Godf. aux de grain au
saine
nous nous feroient de la part de nous
saine après de la part de nous

610
Nouf Citoyen Administrateur
Dudistrit de La Courne. 010

ARCHIVES MUNICIPALES
SAINTE FOY LA GRANDE
(GIRONDE)

Citoyen Administrateur

Marguerite J. amand, Dune Caillon,
habitante de la Cité de St. foy, Dune Capose quém
orage mch' de Gris enri le 17. Du Couant, lui a
rangé entièrement la route en grand et en petit,
D'un domaine quelle possède dans la section de St. arit,
Dépendante de la Commune de St. foy elle le disposait
à faire procéder à l'évaluation ^{de la route} qu'elle a éprouvé
par son Evénement, et pour cela, elle s'est adressée
à la municipalité, quelle croyait autorisée de
nommer des Comissaires; mais il lui a été répondu,
que conformément à l'article quatre, de l'instruction
sur le demand en décharge, réduction ou en
Gisement, arrêtés par le Directeur du Département
de la Gironde du 22. août 1793, (Simp style)
Le Contribuable Devant se présenter au



L'Histoire rejoint l'actualité !...

Pas un jour sans que la presse écrite, ou audio-visuelle, ne fasse état, ces temps-ci, du sujet qui préoccupe, le mot est faible, toute la chaîne de production et de commercialisation de l'espèce bovine, et bien entendu les consommateurs de viande, mais aussi d'autres produits mettant en oeuvre certains autres éléments constitutifs de ces animaux : il s'agit, il faut bien l'appeler par son nom, de l'ENCEPHALITE SPONGIFORME BOVINE, qui pourrait avoir une corrélation avec la terrible maladie de CREUTZFELD - JACOB, dont la manifestation provoque, chez l'homme, la dégénérescence du système neuro-moteur.

Les experts et les scientifiques sont divisés et incertains sur l'aspect contagieux, ou non, de cette maladie. Les recherches, hélas, ne permettent pas encore de se prononcer.

A une époque où toute structure d'exploitation rurale faisait appel - dans notre région - à ces paisibles ruminants pour la traction des matériels, la production de lait ou de viande, en ne les nourrissant que de produits d'origine végétale issus des prairies ou cultures, il y a 73 ans, un certain Rudolf STEINER (1), d'origine autrichienne, faisait à Dornach dans la grande banlieue sud de BALE, une communication dont voici l'essentiel :

« Vous savez bien qu'il existe des animaux qui se comportent tout à fait en bons végétariens. Certains animaux ne mangent pas de viande. Prenons l'exemple de nos vaches, elles ne mangent pas de viande. Les chevaux eux non plus ne sont pas avides de viande, ils ne mangent que des végétaux. Or il faut bien se rendre compte que l'animal ne se contente pas d'ingurgiter de la nourriture, mais qu'il se débarrasse en permanence de ce qui se trouve dans son corps.

Vous savez, par exemple, que les oiseaux muent. Ils perdent leurs plumes et doivent les remplacer par de nouvelles. Vous savez que les cerfs perdent leurs bois. Vous-mêmes, lorsque vous vous coupez les ongles, vous constatez ensuite qu'ils repoussent. Mais ce qui apparaît dans ce cas si visiblement se déroule constamment ! Nous éliminons constamment notre peau. Je vous l'ai déjà exposé antérieurement. Et en l'espace de sept à huit ans, nous avons éliminé tout notre corps que nous avons remplacé par un corps neuf. C'est également le cas chez les animaux.

(1) Imprégné des conceptions scientifiques de Johan - Wolfgang GOETHE, spécialement dans « La métamorphose des plantes ».

Arrêtons-nous un peu sur une vache ou un boeuf : eh bien, si vous le prenez quelques années plus tard, la chair qui est en lui est complètement changée. Cela est quelque peu différent chez le boeuf et chez l'homme : la régénération se fait plus rapidement chez le boeuf. Sa chair est donc régénérée.

Mais qu'y-a-t-il à l'origine de cette chair ?

C'est ce que vous devez vous demander. De pures matières végétales en sont à l'origine. Le boeuf a lui-même produit sa chair à partir de matières végétales. C'est la chose la plus importante qu'il faille relever. Le corps animal est donc capable de transformer des végétaux en chair.

Eh bien, Messieurs, vous pouvez faire cuire un chou aussi longtemps que vous le voulez, vous n'en tirerez pas de la viande. Vous n'arriverez pas en tirer de la viande en le mettant dans votre poêle ou dans votre casserole, pas plus qu'il n'est possible de transformer en viande un gâteau que l'on prépare. Il n'y a donc pas de technique qui permette cela, mais en somme, ce que l'on ne peut pas faire techniquement se fait dans le corps de l'animal. Mais les forces nécessaires à cette opération doivent d'abord se trouver dans le corps. Parmi toutes ces forces techniques dont nous disposons, il n'en est pas qui permette de transformer des végétaux en matières carnées.

Considérez maintenant une plante. En voici une. Elle se trouve encore dans un pré ou dans un champ. Jusqu'à présent, les forces ont agi, elles ont fait pousser des feuilles vertes, des baies, etc... Supposez maintenant qu'une vache mange cette plante. Une vache ou un boeuf qui mange cette plante la transformera en chair. Cela signifie que le boeuf possède des forces en lui qui lui permettent de transformer cette plante en chair.

Imaginez qu'il prenne au boeuf l'envie de se dire : j'en ai assez de me promener et de ne faire qu'arracher ces herbes. Un autre animal pourrait le faire pour moi. Je vais manger cet animal ! Voyons, le boeuf se mettrait donc à manger de la viande ! Il est pourtant capable de fabriquer lui-même de la chair ! Il dispose de forces le lui permettant.

Que se produirait-il donc si au lieu de végétaux le boeuf se mettait à manger de la viande ? Toutes les forces qui pourraient produire de la chair en lui se trouveraient donc désœuvrées. Prenez n'importe quelle usine devant produire une chose quelconque, et supposez que vous ne produisiez rien, mais que vous mettiez toute l'usine en marche - imaginez un peu le gaspillage de forces qu'il pourrait y avoir. Une force considérable serait donc gaspillée.

Or, Messieurs, la force qui est gaspillée dans le corps de l'animal ne peut pas se dissiper comme ça. Le boeuf déborde de cette force ; elle fait en lui autre chose que transformer en matières carnées les matières végétales. Cette force demeure, elle est bien là. Elle agit autrement en lui. Et ce qu'elle fait produit en lui toutes sortes de déchets. Au lieu de chair, ce sont des substances nuisibles qui sont fabriquées. Le boeuf se remplirait donc de toutes les matières nuisibles possibles s'il se mettait soudain à être carnivore. Il se remplirait notamment d'acide urique et d'urate.

Or l'urate a quant à lui des habitudes particulières. Les habitudes particulières de l'urate sont d'avoir un faible pour le système nerveux et le cerveau.

Si le boeuf mangeait directement de la viande, il en résulterait une sécrétion d'urate en énorme quantité, l'urate irait au cerveau et le boeuf deviendrait fou. Si nous pouvions faire l'expérience de nourrir tout un troupeau de boeufs en leur donnant soudain des colombes, nous obtiendrions un troupeau de boeufs complètement fous. C'est ainsi que cela se présente.

Malgré la douceur des colombes, les boeufs deviendrait fous. » (2)

Une véritable anticipation, qui amène à considérer combien tout également, dans l'alimentation des herbivores, peut conduire à des résultats terrifiants, puisque jusqu'à présent, selon les suppositions, la diffusion de cette maladie serait due à l'ingestion de farines contenant des produits animaux.

Mars 1996.

(2) C'est sur les lieux-mêmes de la construction de « Goetheanum », spécialement destiné à la représentation des pièces de Goethe, que furent prononcées ces paroles, le 13 janvier 1923, (cité dans « Santé et maladie », Editions Anthroposophique Romandes. Genève 1984). Le bâtiment est actuellement le siège de la « Sté Anthroposophique Universelle » et d'une « Université libre de science spirituelle ». Autre ouvrage de R. Steiner « Agriculture. Fondements spirituels de la méthode bio-dynamique »,... en collaboration « Données de base pour un élargissement de l'art de guérir selon les connaissances de la science spirituelle ».

LE DOMAINE DE BOULOGNE.

La partie du territoire de Pineuilh qui forme un triangle délimité par trois routes entre la Mairie et le Bourg et désignée, de nos jours au cadastre, sous l'appellation de Bologne constituait autrefois le tènement des Chevaliers, du nom de ses possesseurs.

La famille Chevalier joua encore un rôle de premier plan à Ste-Foy dans la seconde moitié du XVI^e siècle, plusieurs de ses membres occupant les fonctions de jurat et de consul, mais elle disparut au siècle suivant.

Vers 1640, Jean Boulogne, bourgeois et consul de Ste-Foy, et son épouse Jeanne Delbetz possédaient l'ancien tènement des Chevaliers et les terres situées au-delà du chemin de Pineuilh à Jaufumat et s'étendant, dans la paroisse de St-Philippe, jusqu'à Bourgognade. Cet ensemble formait ce que l'on allait désormais appeler le domaine de Boulogne.

Jean Boulogne et sa femme, décédés avant 1650, avaient deux fils : Pierre, capitaine d'infanterie au régiment de St-Luc, et François, avocat au Parlement de Bordeaux, lieutenant de la ville de Ste-Foy et élu plusieurs fois consul entre 1674 et 1691. Les deux frères se partagèrent le domaine en 1658, les deux lots étant séparés par le chemin de Pineuilh à Jaufumat.

A Pierre revint presque tout ce qui s'étendait sur St-Philippe, à l'est du chemin, plus de 5 journaux sur Pineuilh près de la source du Monsambeau, ainsi que la maison des parents, rue de la Mer, à Ste-Foy (rue Denfert-Rochereau). François gardait les bâtiments de la métairie, l'ancien tènement des Chevaliers et 5 journaux de terres et vignes près du bourg de Pineuilh.

Les deux propriétés ainsi formées devaient depuis lors connaître des destins différents.

LA METAIRIE DE BOULOGNE A PINEUILH.

Le second lot, attribué à François (le Boulogne actuel) fut conservé à peu près dans son intégralité (environ 30 journaux) par la famille Boulogne jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Il relevait alors du comte de Sansac, baron de Pineuilh, qui en fait mention dans son dénombrement de 1767, indiquant les propriétaires du moment : François, Pierre et Clémence Boulogne.

Par la suite, le domaine fut peu à peu démembré par des ventes successives. En particulier, ce qui constitue aujourd'hui la Pitrierie fut acquis vers 1770 par Pierre Jay, négociant à Ste Foy et fermier des dîmes de la paroisse de Pineuilh.

A la fin du XVIII^e siècle, François Boulogne, célibataire, et son frère Jean, veuf sans enfant, vivaient à Boulogne avec leur nièce Charlotte, fille de leur frère Pierre. Celle-ci héritière des biens de ses oncles, épousa en l'an IV Jacques Festal, vétérinaire (ou comme l'on disait alors « médecin à boeufs ») de St-Philippe.

En 1825, les deux fils nés de ce mariage, Jacques et François Festal, également vétérinaire, l'un à St-Philippe, l'autre à La Paillasse (Gardonne), vendirent ce qui subsistait de l'ancien domaine à Pierre Baraton et Marguerite Sivadon, son épouse, déjà locataire des lieux. La vente faite pour 15 500 Francs portait sur « une petite métairie appelée A Boulogne » comprenant maison, grange, hangar, parcs à boeufs et cochons et autres édifices, bestiaux, outils aratoires, semences, pailles, jardin et chenevière, avec les terres labourables, les prés et les vignes ; le tout d'une superficie d'un peu moins de 5 hectares, dans la commune de Pineuilh, à l'exception d'une pièce sur ST-Philippe.

Cette propriété devait continuer à appartenir à la famille Baraton pendant près d'un siècle, jusqu'en 1921.

Note : Avant la Révolution, 1 journal valait un peu moins de 42 ares.

I - Francois BOULOGNE (1617 - 1697)

Avocat - Lieutenant de la ville de Ste-Foy
Consul de Ste-Foy 1674, 1682-83, 1690-91.
épouse Françoise SABATEY

En 1682 chargé par la ville de Ste-Foy d'effectuer une démarche
auprès de l'évêque d'Agen pour tenter d'obtenir la translation
du présidial de Libourne à Ste-Foy. Sans résultat.

Enfants : Pierre : avocat - épouse Clémence RIGAUD, fille du
pasteur Etienne RIGAUD.

François : capitaine au régiment de Mailly.

Jean (ci-dessous)

Marie épouse Elie FAUVEAU.

II - Jean BOULOGNE (décédé 1720) - fils du précédent.

Epouse 1698 Isabeau BRICHEAU; fille de Pierre Bricheau et
d'Isabeau Benoist.

4 enfants élevés par leur tante Suzanne Bricheau après le décès de
leur mère :

François, Jean, Pierre (ci-dessous) et Clémence qui épouse
Abraham LAFAYE des Grands Bérards, à La Roquille.

III - Pierre BOULOGNE (1703 - 1758) - fils de précédent

Epouse en 1729 Charlotte CABANAC. 3 enfants

IV - Francois BOULOGNE (1730 - 1810) - Célibataire }
} à Boulogne
Jean BOULOGNE (1736-1794) ép. Marie BOUYGUES }

Pierre BOULOGNE, aux Masseries à Eyraud
marié avec Anne BLONDY, 3 filles dont.....

V - Charlotte BOULOGNE (1768 - 1803)
qui épouse Jacques FESTAL, vétérinaire.

Pierre BARATON - (1803 - 1872).

D'une très ancienne famille de tisserands et de cultivateurs fixée à Pineuilh depuis plus de trois siècles. Son trisaïeul François vivait aux Guignards au XVII^e siècle.

Fils de Jean Baratou, dit Zacharie (1) (1770 - 1862) et de Marie DESCHAMPS, des Guignards.

Conseiller Municipal de Pineuilh en 1831.
Lieutenant de la Garde Nationale en 1848.

Epouse Marguerite SIVADON, fille unique de Jean Sivadon et Anne Coculet, d'Eynesse.
Anne Coculet vendit ses biens à Eynesse pour réaliser avec son gendre et sa fille l'achat de Boulogne.

Son fils, Jean BARATON, né 1827, époux de Marie MAURELON fut Conseiller Municipal en 1871.

Son petit-fils, Hamelin BARATON, né 1855, époux d'Elisabeth NICOLAS, fut Conseiller Municipal de 1892 à 1900.

Son gendre, Jean CHARRIAUD, mari de sa fille Jeanne, acheta la Pitrière en 1881.

LE DOMAINE DE BOULOGNE A ST-PHILIPPE.

Pierre Boulogne (frère de François), qui avait reçu en partage cette partie des biens de ses parents habitait à Ste-Foy et avait confié les terres à un métayer. Veuf d'Isabeau BROUHARD, il s'était remarié en 1682 avec Marie SIONNET, fille d'Etienne, bourgeois et marchand de Ste-Foy, et de Jeanne PAUVERT de Ligueux.

Au décès de Pierre Boulogne (1694), sa femme hérita de ses biens qu'elle légua par testament à sa soeur prénommée aussi Marie.

Cette seconde Marie SIONNET demeurée célibataire donna la métairie de Boulogne à son petit-neveu, Jean Durand, lors de son mariage avec Marguerite JOUHANEAU-LAREGNÈRE en 1735. (voir tableau généalogique)

(1) - Zacharie, prénom du fondateur de cette branche de la famille, fut le surnom de tous ses descendants. Pour distinguer les différentes lignées de BARATON, nombreux à Pineuilh, on adjoignait souvent à leur nom celui de leur aïeule. On avait ainsi les Baratou-Raffy, les Baratou-Beulaygues, les Baratou-Labadie.....

Deux fils nés de cette union atteignirent l'âge adulte :

Jean quitta la France, laissant sa mère sans nouvelles de lui et décéda à Amsterdam en 1786. Mathieu, capitaine de navire, perdit tous ses biens lors d'un tremblement de terre à Port-au-Prince et mourut en 1770, après une courte maladie (« fièvre double tierce ») chez un de ses cousins Pauvert, négociant à Saint-Dominique.

Par testament, Marguerite Jouhaneau-Larégnère légua ses propriétés à son frère François. Mais le domaine de Boulogne était grevé de dettes contractées par Marguerite envers ses frères François, de Loubès, et Pierre négociant à Rotterdam.

Pour payer à Pierre ce qui lui était dû (plus de 28 000 livres), François avait envisagé de vendre Boulogne. Mais « la situation avantageuse et favorable de ce domaine, tant pour sa régie que pour une défaite prompte en cas de nécessité » en fit suspendre la vente et il conçut l'espoir de le conserver dans la famille en aliénant d'autres immeubles. Sur ce, son neveu François Simon, fils de Pierre, venu en France, lui proposa ainsi qu'à ses parents de régler l'affaire en épousant sa cousine germaine Suzanne (fille de François). La dispense de parenté obtenue, le contrat de mariage signé le 19 janvier 1790 accordait aux nouveaux époux l'entière propriété du domaine de Boulogne.

De divers documents (reconnaissance de 1767, déclaration de 1781 pour la taxe du vingtième...) il ressort que, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le domaine s'étendait sur une cinquantaine de journaux, dont plus de la moitié en terres labourables, le reste étant constitué de vignes, prés, chaumes et chenevière. Les bâtiments d'exploitation et la maison du métayer (Pierre Cramail en 1758) étaient situés sur la paroisse de Pineuilh entre le chemin menant au Fleix et le ruisseau par où s'écoulaient les eaux de la fontaine de St-Philippe. Se trouvaient également sur Pineuilh quelques pièces autour du Bourd et à Vacques. Mais la plus grande partie des terres faisaient partie de St-Philippe, entre Bourgognade et le chemin cité plus haut.

38 journaux relevaient de Simon de la Jonie, seigneur de Jaufumat; le reste était de la mouvance du comte de Sansac, baron de Pineuilh.

Après Suzanne et François Simon Jouhaneau-Larégnère, le domaine passa à leurs deux fils.

François dit Frans épousa Louise Lajonie (de la Nougarède) fille d'Etienne, héritier des anciens seigneurs de St-Nazaire et Jaufumat. Membre de Conseil Municipal de Ste-Foy, il fut adjoint de 1826 à 1830 et Maire de 1830 à 1832.

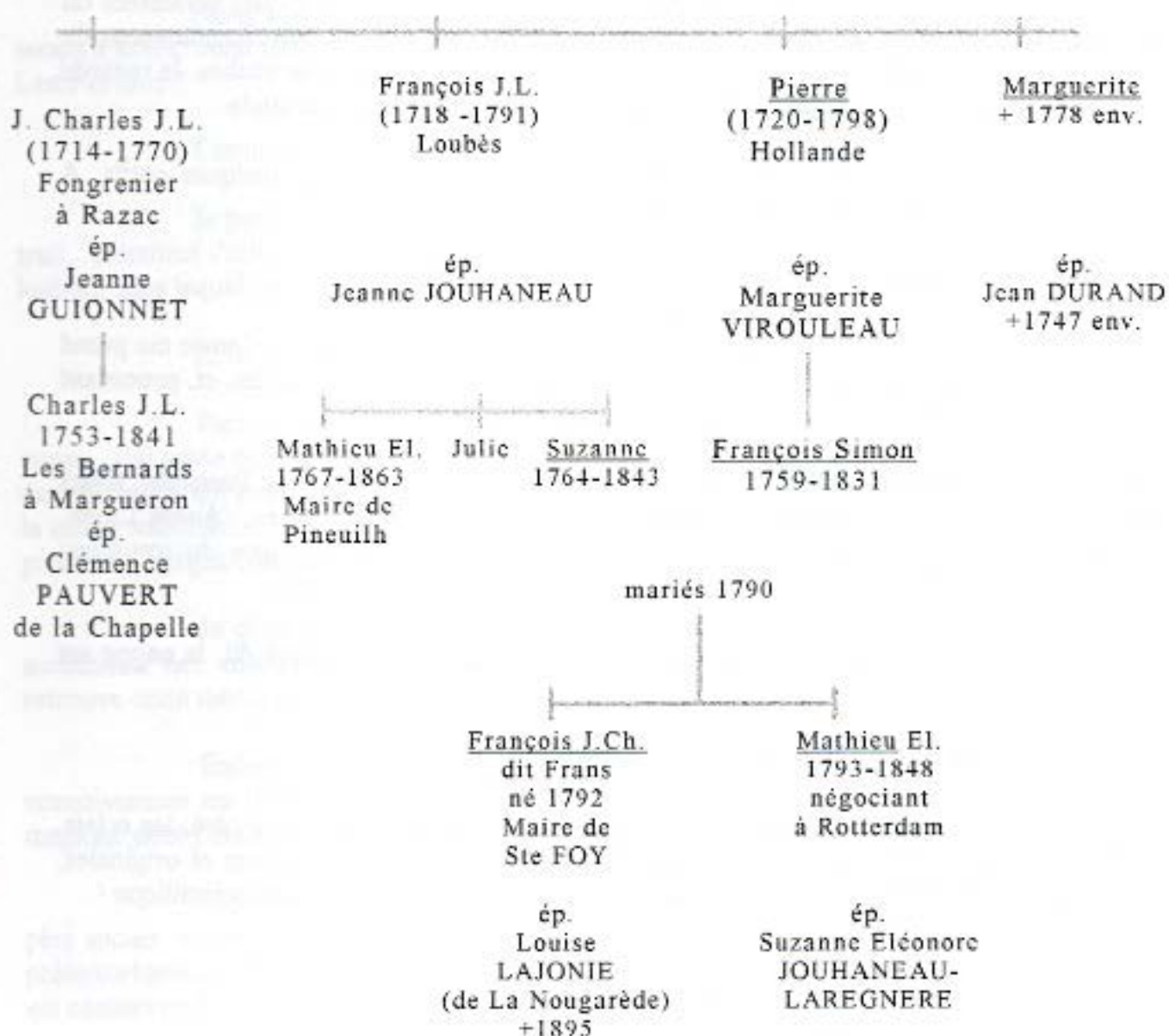
Mathieu, négociant à Rotterdam, passa la plus grande partie de sa vie aux Pays-Bas.

Au cours du siècle dernier, une maison de maître, aujourd'hui délabrée et inhabitée, fut édifiée sur la propriété, dans la paroisse de St-Philippe, où se trouve également le cimetière familial. C'est tout ce qui subsiste du domaine démembré et vendu par parcelles à la fin de XIX^e siècle.

M. et A. PATRY.

Jean JOUHANEAU
(Loubès)
né vers 1640
ép.
Marie ROUBIN

Jean-Charles JOUHANEAU-LAREGNERE
(1680-1760)
ép. Suzanne PAUVERT (+ 1769)



M. et A. PATRY

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DES PASTEURS DU DESERT

qui ont exercé un ministère

dans la vallée de la Dordogne.

Pierre DUPUY

Un enfant du pays Foyen, connu, plus communément, à la lecture des registres d'actes protestants, sous le nom de « DUPUY l'Aîné ».

Il comptait parmi les enfants du couple Elie DUPUY, bourgeois et marchand, habitant du lieu de Martet, paroisse d'Eynesse, et (Marie) Elisabeth LAMBERT, dont on peut également citer : Jean « Jeune », qui fera l'objet d'une note ultérieure, également pasteur du Désert ;

Jean « plus jeune », époux de Jeanne LOREILHE (1).

Son mariage a été béni au Désert, par son frère Jean Jeune (2), à Luzac (3), le 21 septembre 1776; son épouse se nommait Jeanne TOLLUIRE, habitante paroisse de Marennes. Pas de connaissance d'une éventuelle descendance; la recherche reste à faire. A cette occasion, il est précisé : « natif d'Aynesse, juridiction de Sainte Foy » et « habitant de Jarnac sur Charente ».

Il est décédé, veuf à 72 ans (4), le 5 novembre 1810, à Saint Germain du Seudre (Charente-Inférieure) où il résidait (5), mentionné « Ministre du Saint-Evangile ».

Le Pasteur.

Il y a parfois confusion avec son frère en ce qui concerne le déroulement de son ministère, tant il est vrai qu'ils ont eu parfois les mêmes responsabilités, mais aussi parce que leurs signatures présentent une grande similitude, à l'exception de la première lettre de leur prénom.

(1) Dr GG 56 Arch. Mun. Ste Foy.

(2) Dr 5 Mi 258. Arch. Dép. Chte-Mme.

(3) actuellement commune de St-Just, près Marennes (Chte-Mme).

(4) Arch. Mun. St Germain du Seudre. Malgré cette précision, pas forcément correcte, il apparaît difficile de situer le personnage parmi les enfants du couple Elie Dupuy-Elisabeth Lambert (Drs. GG 31 et 32 Arch. Mun. Ste Foy la Grande).

(5) probablement chez une de ses nièces, Marguerite-Elisabeth DUPUY.

Le séjour à Lausanne.

Sous le seul patronyme DUPUY certaines sources distinguent des présences au Séminaire presque simultanées, la première imprécise 1758 à 1761, la seconde septembre 1759 à avril 1761. Les deux frères auraient alors reçu des formations proches l'une de l'autre sans qu'aucun élément ne soit de nature à séparer les deux personnages.

Un va et vient répété entre Périgord - Agenais et Saintonge-Angoumois.⁽⁶⁾

Cité pour la première fois en juin 1761, à l'occasion du Colloque de Saintonge et Angoumois, il dessert alors le Périgord; 6 mois plus tard, il y séjourne encore, et se dispose à continuer ses études pour parvenir au Saint Ministère, puis paraît y renoncer...⁽⁷⁾

En avril 1762, il est prévu pour desservir la Saintonge et l'Angoumois jusqu'au prochain Synode. Qualifié ensuite de proposant, il doit être admis aux examens au début de juillet 1763; c'est cependant toujours en cette qualité qu'il figure, fin 1763, au rôle des Ministres, séjournant en Périgord-Agenais, où il est de retour fin septembre ⁽⁸⁾.

Sans que soient connues les circonstances de sa consécration, il est, enfin, mentionné pasteur lors du Synode de Saintonge-Angoumois-Bordelais de juillet 1764, toujours affecté en Périgord-Agenais, bien qu'attendu dans ses nouvelles provinces.

On peut noter, en particulier, que c'est lui qui bénit, le 29 août 1764, le mariage de son frère Jean « plus jeune », avec Jeanne LOREILHE de la paroisse de Douville, Juridiction de Roussille, en présence de témoins de Bergerac (1).

Il n'y a cependant aucune stabilité dans l'activité des pasteurs, à cette époque, au gré des événements ou circonstances ; ainsi accomplissant des actes pastoraux à Jarnac sur Charente au cours de ce second semestre 1764 se désigne-t-il « Pasteur des Eglises du Haut-Agenais ». ⁽⁹⁾

(6) établi à partir de « Les Synodes du Désert » par E. Hugues. Il faudrait les comptes rendus eux-mêmes pour être précis, et mieux comprendre certaines situations.

(7) il y a là quelque contradiction avec le séjour présumé à Lausanne, auparavant. Hésitait-il encore à s'engager dans le ministère pastoral?

(8) Arch. Mun. Sainte Foy Dr GG 56.

(9) Registres protestants Jarnac Arch. Dép. de la Charente.

Finalement il resta dans la région, malgré les appels et les attentes manifestés. Il desservit d'une façon générale toute la région, et plus particulièrement Bergerac.

La tentative d'assassinat du curé de Sainte Foy.

L'événement se situe dans la nuit du 27 au 28 mai 1767, dans les circonstances assez mal élucidées et auxquelles étaient étrangers, manifestement, les pasteurs. Ce furent pourtant ceux-ci, au nombre de trois, dont Pierre DUPUY (10) - qui furent condamnés, par contumace (arrêt du Parlement de Bordeaux du 3 septembre 1768) à être pendus.

Cette agression n'entama pas la poursuite, localement, du ministère des pasteurs qui ne se sentaient pas concernés, et qui ne paraissaient pas inquiets de la suite de cette affaire, dans un climat de relative tolérance de la part de l'autorité royale, en général.

L'An mil sept cent soixante sept & le premier
Jun, De son porteur soussigné a l'égard
Certifie que selon l'ordre de Jesus Christ Notre
L'usage de l'église réformée de ce Royaume, l'enfant
Jeanne, née le vingt deux mois de May d. fille légitime
de Pierre Hillard & de Marie Chateau, St. de la paroisse
Sainte Foy. En foi de quoi j'expédie le présent certificat
ce jour & au lieu susdits. *Pierre Dupuy*

Document Arch. Mun. Ste Foy Dr GG 67. Certificat de baptême, établi par Pierre Dupuy - quelques jours seulement après la tentative d'assassinat du curé de Ste Foy - de l'enfant d'un couple d'Eynesse.

(10) Cité dans tous les travaux sur le sujet « Dupuy de Marlé », Il faut lire « Marté » (Martet);

En fait aucun pasteur ne fut exécuté, aucun des trois n'ayant été saisi. On peut noter la lenteur de la justice à cet égard, et, bien qu'ignorant les mesures de prudence de la part des condamnés, il est facile d'imaginer la protection dont ils bénéficiaient de la part de ceux qui se réclament de la R.P.R., mais aussi des autres, hors le clergé, souvent provocant.(11).

Le ministère en pays charentais.

C'est à l'occasion des synodes de cette région qu'il est possible de suivre le cadre de ses activités. Juillet 1769 il offre son ministère abandonnant sa région d'origine. Septembre 1770, s'il y consent, secondera son frère dans la desserte de St Savinien et St Jean d'Angély, et, toujours avec son frère, desservira alternativement les quartiers d'Angoumois et de Marennes.

Juillet 1771, pasteur avec son frère des quartiers d'Angoumois et de Marennes. Juin 1772, secrétaire du Synode, il ira, encore avec son frère, desservir La Roche-Chalais jusqu'au prochain synode provincial Périgord-Agenais, tandis que leur secteur de desserte comprend St-Savinien, St Jean d'Angély, Cognac, Jarnac, Le Louis (12), Segonzac, Chez Piet et Jonzac. Son absence est blâmée en mai 1775 parce qu'il n'est pas présent au synode. En 1776, à l'occasion de son mariage, sa résidence est Jarnac, parce qu'il a été désigné pour en assurer la desserte du quartier, comprenant aussi Le Louis et Cognac.

L'abandon du ministère.

C'est alors qu'il est question d'abandonner ses fonctions. A défaut d'avoir pu consulter les documents pour connaître les motivations de ce départ, il n'est possible que de noter le congé qui lui est accordé au Colloque de Jonzac en juillet 1777, ce que confirme le Synode suivant de Saintonge-Angoumois-Bordelais de juin 1778. (13)

La question est posée de savoir ce qu'il fit ensuite. L'époque était celle d'une Tolérance de fait, même si elle n'était pas encore reconnue ; un départ à l'étranger semble peu vraisemblable. La recherche reste donc à faire pour découvrir cette tranche de la vie de ce personnage, dont, nous l'avons vu, l'acte de décès n'a retenu que la fonction pastorale.

Henri BESSON-IMBERT

(11) Ste Foy n'était-elle pas considérée comme « centre et capitale du calvinisme dans cette province » pour reprendre les termes-mêmes du curé d'Appelles (lettre de celui-ci du 24 janvier 1759. Dr C 394 Arch. Dép. Gironde)

(12) près Jarnac

(13) Cette procédure était conforme à la « Discipline » des Eglises Réformées, alors bien reconstituées. On peut noter que Pierre DUPUY fut respectueux de ces dispositions, même s'il abandonna effectivement le ministère pastoral.

NOTES DE LECTURE

A l'intention de tous ceux qui souhaitent s'initier à l' « HISTOIRE LOCALE ET REGIONALE », nous signalons l'opuscule de 123 pages de la collection « que sais-je » des presses Universitaires de France, par Guy THUILLIER et Jean TULARD. N° de la collection 2689-1992. Distribution en librairies.

Un excellent outil pour quiconque n'a pas reçu une formation et désire adopter une méthode de recherche efficace et productive.

Bonne lecture! et n'oubliez pas que vos travaux seront les bienvenus au rang des écrits publiés dans nos Cahiers. Merci d'avance!...



ERRATUM

Cahier n° 2 - 1995 - Article Jean Jay, pasteur :

- page 27, 6^{ème} alinéa, 2^{ème} ligne :
- il y a « période ô combien CATHOLIQUE... »
- il faut lire « période ô combien CHAOTIQUE... »

SOMMAIRE DU CAHIER N° 1 DE 1996

<i>Vie de la Société</i>	<i>p 1</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : La Communauté des filles de la Foi de Sainte Foy	<i>p 5</i>
<i>Danielle PROVAIN</i> : Saint Avit - Saint Nazaire	<i>p 8</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : L'Histoire rejoint l'actualité	<i>p 19</i>
<i>M. et A. LATRY</i> : Le Domaine de Boulogne	<i>p 22</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : Contribution à l'histoire des pasteurs du désert	<i>p 42</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : Notes de lecture - Erratum	<i>p 46</i>
<i>Henri BESSON-IMBERT</i> : Acquisition et achats	<i>p 47</i>
<i>Pierre LAMOTHE</i> : Notes Exposition Armand RECLUS	<i>p 49</i>